



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27

QUESTION N°
18-001
OBJET

**RAPPORT CLECT
GEMAPI
-
CCBTA**

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE
10 Janvier 2018

DEPOT EN PREFECTURE
18 Janvier 2018

PIECE JOINTE
Rapport CLECT
Courrier et
délibération CCBTA
attribution de
compensation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au conseil municipal qu'en date du 10 octobre 2017 nous avons approuvé les modifications statutaires de la CCBTA dues aux changements découlant de la loi NOTRE et MPTAM, avec une application des transferts GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018.

Pour cela il est dorénavant nécessaire de prendre en compte les montants des charges transférés tel qu'exposé dans le rapport ci-annexé, ce qui donnera un montant d'attribution de compensation 2018 de 70 169 € (courrier également annexé).

Le Conseil municipal,

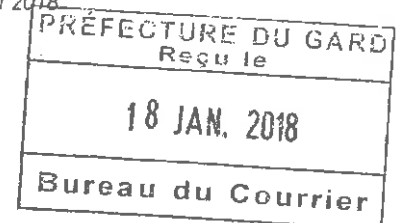
☞ Vu notamment le rapport des charges ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

☑ **APPROUVE** le rapport de la CLECT tenant lieu du montant des charges à transférer.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 Janvier 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27

QUESTION N°
18-002
OBJET

VENTE DE PARCELLE
-
MAISON MEDICALE
-
COMMUNE / CCBTA

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE
10 Janvier 2018

DEPOT EN PREFECTURE
18 Janvier 2018

PIECE JOINTE
Avis des Domaines
Plan

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
18 JAN. 2018
Bureau du Courrier

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de Maison médicale porté par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), envisagé sur les parcelles de l'ancien garage Renault - Dayre.

La Commune étant propriétaire de ces parcelles et les études étant abouties et les travaux prêts à être lancés, il y aurait donc lieu de les céder à la CCBTA.

La valeur de ces parcelles n° G 1721, 1722, 1725, 2282, 2283, d'une superficie totale de 1.292 m², a été estimée à un montant de 250 000 € selon l'avis des Domaines ci-joint, avec une marge de négociation de 10%.

La Commune a acquis ces parcelles en avril 2008 pour la somme de 294 021.30 €. Elle en a cédé une partie en octobre 2008 pour un montant de 30 000.00 € (avec une plus-value comptable de 4 666.57 €). Ce bien apparaît donc aujourd'hui dans notre Patrimoine pour la somme de **268 687.87 €**.

Il convient donc de prendre en compte ce montant pour la vente, ce qui reste en conformité avec la marge de manœuvre laissée par les Domaines.

Le Conseil municipal,

☞ Vu l'avis des domaines ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

☑ **APPROUVE** la vente au bénéfice de la CCBTA des parcelles n° G 1721, 1722, 1725, 2282, 2283, d'une superficie totale de 1.292 m², pour un montant total de 268 687.87 €.

☑ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entamer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 Janvier 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ



[Signature]



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27

QUESTION N°		
18-003		
OBJET		
ALIMENTATION ELECTRIQUE - LOTISSEMENT GRANDCOLAS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE SERVITUDE A ENEDIS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
10 Janvier 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
18 Janvier 2018		
PIECE JOINTE		
Conventions		

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...
La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un
délai de deux mois à compter
de sa réception par le
représentant de l'Etat et de sa
publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création du lotissement de Monsieur GRANDCOLAS.

Pour alimenter son lotissement par le biais de la création d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires, ainsi que par la pose d'une canalisation adéquate, l'entreprise « Topo étude », mandataire d'Enedis, nous saisis dans le but d'approuver les deux conventions suivantes :

- Convention de mise à disposition
- Convention de servitude

Le Conseil Municipal,

☞ **Vu** les deux projets de conventions ci-annexées ;

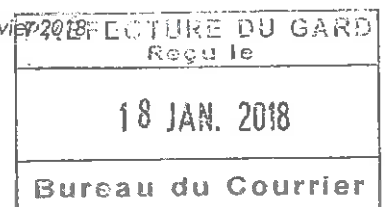
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Approuve** les deux projets de conventions ci-annexées ;
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes autres pièces afférentes au présent projet.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 Janvier 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	23	27

QUESTION N°		
18-004		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018		
-		
AUTORISATION		
-		
BP PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
10 Janvier 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
18 Janvier 2018		
PIECE JOINTE		
TABLEAU RECAPITULATIF		

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2018, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget principal**, un plafond de 608 328.00 € (=25% de 2 433 312.80 € TTC) ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote du budget primitif 2018.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2017 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2018 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2017 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2018.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget principal**, pour un montant total de **608 328.00 € TTC** (égal au seuil), les dépenses d'investissement selon la répartition suivante :


- ✧ Pour l'opération 0087 Travaux neufs de voirie : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0121 Bâtiments communaux : 11 000 €
- ✧ Pour l'opération 0136 Acquisition Matériel et Mobilier : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0162 Créations d'espaces verts : 6 000 €
- ✧ Pour l'opération 0169 Aménagement des services techniques : 10 000 €

- ✧ Pour l'opération 0191 Extension de réseau électrique : 20 000 €
- ✧ Pour l'opération 0199 Aménagement Ensemble sportif : 70 000 €
- ✧ Pour l'opération 0207 Vidéosurveillance : 40 000 €
- ✧ Pour l'opération 0212 Aménagement hôtel de ville : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0220 Aménagement Ecole Batisto Bonnet : 5 000 €
- ✧ Pour l'opération 0229 Aménagement de la crèche : 5 000 €
- ✧ Pour l'opération 0261 Extension de l'école H. Serment : 5 000 €
- ✧ Pour l'opération 0274 Aménagement cuisine centrale : 5 000 €
- ✧ Pour l'opération 0275 Elaboration du PLU : 67 600 €
- ✧ Pour l'opération 0277 Panneaux de signalisation : 10 000 €
- ✧ Pour l'opération 0280 Réfection RD3 : 250 000 €
- ✧ Pour l'opération 0281 Mise en sécurité des Bâtiments publics : 8 728 €
- ✧ Pour l'opération 0293 Achat de véhicules : 65 000 €

Le Conseil,

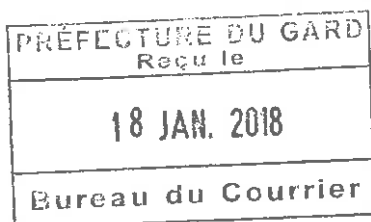
- ✧ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

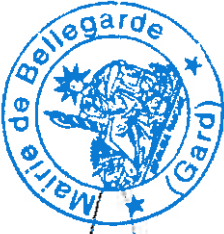
-  **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à engager avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de **608 328 € TTC** (Budget principal).

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 janvier 2018
Le Maire,
Juan MARTINEZ



Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde



M

PRÉFECTURE DU GARD
Recu le
18 JAN. 2018
Bureau du Courrier

Choix 25% enfants d'investissement - Avant vote BP 2018		Montants
Opération	Intitulé	
0087	Travaux de voirie	10 000 €
0088	Travaux de voirie rurale	
0121	Bâtiments communaux	11 000 €
0123	Acquisition de Terrain	
0136	Acquisition de matériel et mobilier	10 000 €
0158	Aménagement Centre culturel	
0162	Aménagement Espaces verts	5 000 €
0169	Aménagement ST	10 000 €
0187	Aménagement ALSH	
0191	Extension de réseau électrique	30 000 €
0199	Aménagement Ensemble sportif	73 000 €
0204	Aménagement P. LAMOUR	
0206	Aménagement du Cimetière	
0207	Video protection	40 000 €
0212	Aménagement de l'hôtel de ville	10 000 €
0220	Aménagement de l'école BB	5 000 €
0229	Aménagement de la creche	5 000 €
0261	Ecole HS	5 000 €
0274	Cuisine Centrale	5 000 €
0275	Elaboration PLU	57 000 €
0277	Panneaux de signalisation	10 000 €
0280	Réfection RD3	250 000 €
0281	Mise en sécurité des bâtiments publics	9 720 €
0283	Aménagement de la salle des jeunes	
0287	PAPPH	
0293	Achat de véhicules	68 000 €
TOTAL		608 328 €
Plafond 25%		608 328 €
Reste		0 €

Réparation de véhicules et matériel divers

Toiture Gymnase + travaux différentes salles
Rénovation des jeux pour enfants Plaine des Jeux

Marché INEO
Informatique, dématérialisation et diverses fournitures
Travaux Sécurité Ecole + chauffage
Bâtiment et matériel
Bâtiment

Appel de fonds SEGARD

Pour le renouvellement des véhicules des
techniques.
Prévu en 2017 mais pas réalisé



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Étaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2018, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget de l'eau** : un plafond de 87 261.00 € HT (=25% de 349 043.98 € HT) ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget annexe de l'eau afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote des budgets 2018.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2017 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2018 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2017 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget de l'eau**, pour un montant total **65 000 € HT** (inférieur au seuil des 25% de 87 261.00 € HT), les dépenses d'investissement suivantes :

- ✧ Pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles : 40 000 €
- ✧ Pour le chapitre 23 Immobilisations en cours : 25 000 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	23	27

QUESTION N°		
18-005		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018		
-		
AUTORISATION		
-		
BP EAU		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
10 Janvier 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
18 Janvier 2018		
PIECE JOINTE		

Le Conseil,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

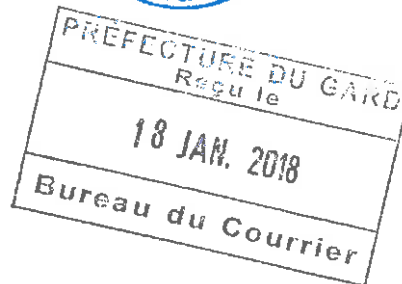
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à engager avant le vote des budgets 2017, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de **65 000 € HT** (Budget Eau).

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 janvier 2018

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2018, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget de l'assainissement** : un plafond de 58 563.53 € HT (=25% de 234 254.10 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire application de cet article pour le budget annexe de l'assainissement afin de ne pas interrompre les procédures en cours et faire face aux dépenses d'investissements d'urgence qui ne peuvent pas attendre le vote des budgets 2018.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que, pour la majorité des dépenses, il s'agit de crédits votés en 2017 mais qui ne peuvent pas faire l'objet de report en 2018 en l'absence d'engagement juridique avant le 31/12/2017 (ex : signature d'un marché) et que ces crédits devront être obligatoirement repris lors du vote du budget 2018.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'engager sur le **Budget assainissement**, pour un montant total de **55 000 € HT** (Inférieur au seuil de 58 563.53 € HT), les dépenses d'investissement suivantes :

- ✧ Pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles : 22 000 €
- ✧ Pour le chapitre 23 Immobilisations en cours : 33 000 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27

QUESTION N°		
18-006		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 - AUTORISATION - BP ASSAINISSEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
10 Janvier 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
18 Janvier 2018		
PIECE JOINTE		

Le Conseil,

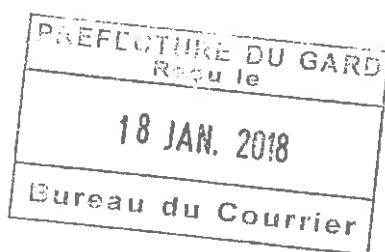
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser M. le Maire à engager avant le vote du budget assainissement 2018, les dépenses d'investissement exposées ci-dessus pour un montant total de **55 000 € HT** (Budget annexe assainissement).

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 janvier 2018
Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à projets de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, qui a été notifié aux communes par un courrier du Préfet du Gard en date du 18 décembre 2017, pouvant être amené à basculer vers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires suivantes, définies par la commission des élus :

- Etablissements scolaires du 1^{er} degré
- Petite enfance (avec le périscolaire)
- Acquisitions foncières en vue de construire des logements sociaux
- Réseaux de collecte des eaux usées et d'alimentation en eau potable
- Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- Espaces mutualisés de services au public
- Projets d'intérêt économique
- Voirie : uniquement la sécurisation des piétons et des deux-roues
- Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires « ACTES »
- Création d'espaces numériques dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives
- Vidéo protection

Aussi, au vu du projet finalisé et prêt à démarrer de réhabilitation de la rue d'Arles et de Nîmes, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter cette aide financière pour ce projet communal, **concernant sa seule partie sécurisation piétonne et cycliste**, prêt à être lancé au cours de ce premier trimestre 2018

et dont le plan de financement prévisionnel (montants H.T.) est le suivant :

RUE D'ARLES :

Organisation des travaux : 9.500 €
 Démolition : 22.757,50 €
 Trottoirs : 146.377 €
 Mobilier urbain, génie civil : 23.350 €
TOTAL H.T. : 201.984,50 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	23	27

QUESTION N°		
18-007		
OBJET		
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2018 (DETR, DSIL...)		
-		
SECURISATION DES PIETONS ET DEUX ROUES RUE ARLES / NIMES		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
10 Janvier 2018		
DEPOT EN PREFECTURE		
18 Janvier 2018		
PIECE JOINTE		

RUE DE NÎMES :

Organisation des travaux : 9.500 €
Démolition : 10.972,50 €
Trottoirs : 196.400 €
Piste cyclable : 17.050 €
Mobilier urbain, génie civil : 41.616 €
TOTAL H.T. : 275.538,50 €

TOTAL H.T. DU PROJET DE

« SECURISATION PIETONNE ET CYCLISTES RUE D'ARLES ET RUE DE NÎMES » : 477.523 €

Montant pris en charge par la Commune moins l'éventuelle subvention sollicitée de l'Etat (40% maximum) soit :

COMMUNE : 286.513,80 €

ETAT : 191.009,20 €

Ce projet fait le lien avec la réfection en 2017 de la voirie Rue de la République et des places adjacentes (ces dernières ayant été prises en charge par l'intercommunalité) et entre dans le cadre d'une rénovation profonde du centre urbain, voulu plus aéré, plus vivant et plus facile à vivre au quotidien, favorisant au maximum les déplacements doux.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a bénéficié il y a deux ans de crédits de ce type pour l'extension de l'école Henri SERMENT et qu'elle a d'ailleurs bien consommé les crédits accordés.

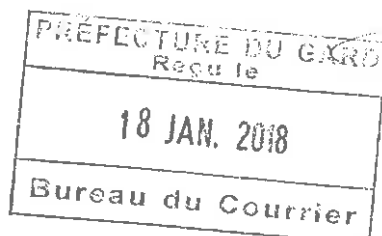
Notre situation financière s'étant consolidée années après années avec un endettement volontairement limité, la commune a donc la possibilité de lancer ce nouveau projet d'investissement avec un soutien financier de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- DECIDE** de solliciter une subvention d'investissement de l'Etat de **191.009,20 €** (correspondant à un taux de subvention de **40% sur un montant de 477.523 €**) pour le projet de réhabilitation des rues d'Arles et de Nîmes (partie sécurisation des piétons et des deux roues)
- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter l'aide financière.
- DEMANDE** à l'Etat de bien vouloir déclarer au plus tôt le caractère complet du dossier afin de pouvoir lancer les travaux rapidement.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 janvier 2018
Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	23	27

QUESTION N°

18-008

OBJET

ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS « PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU DES SOURCES DE BELLEGARDE ET DE LA STRATEGIE FONCIERE DEVELOPEE »

ENGAGEMENT DANS UNE GESTION PERENNE DES TERRAINS ACQUIS EN VUE DE PRESERVER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
27	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

10 Janvier 2018

DEPOT EN PREFECTURE

18 Janvier 2018

PIECE JOINTE

Arrêtés préfectoraux définissant le Plan d'actions et les zones prioritaires bellegardaises

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2018

Le seize janvier deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Michel BORELLO, Jean Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Etaient absents (6) : Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (4) : d'Éric MAZELLIER à Christophe GIBERT, de Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, d'Adrien HERITIER à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu(e) secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire expose au Conseil que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et afin de répondre aux exigences réglementaires de la directive cadre sur l'eau qui fixe l'objectif de bon état écologique des masses d'eau souterraines à l'échéance 2015, il a été décidé de renforcer la protection des aires d'alimentation des captages identifiés prioritaires à l'échelle nationale au titre de la dégradation de la qualité des eaux par les pollutions (nitrates, pesticides).

La commune de BELLEGARDE, consciente de l'intérêt de protéger les ressources en eau destinée à l'alimentation en eau potable de la population et à la demande de M. Le Préfet du Gard, a engagé une démarche de reconquête de la qualité et de gestion pérenne de la ressource en eau potable. La zone de protection de l'aire d'alimentation de ses sources « Sauzette, Est et Ouest du chemin de Redessan » sur laquelle les mesures du plan d'actions doivent être déclinées a été reconnue par l'**arrêté préfectoral n°2013-086-0004 du 27 mars 2013**.

La mise en place d'un volet ambitieux, encouragée par l'administration et l'Agence Rhône Méditerranée Corse, est un axe important de ce programme d'actions qui doit permettre une protection pérenne de la qualité de la ressource destinée à l'eau potable.

Les grands objectifs du programme d'actions définis dans l'**arrêté préfectoral N°2015-DDTM-SEA-006 du 22 juillet 2015** sont les suivants :

- Mesures relatives à l'évolution des pratiques agricoles :
 - ☞ Les actions à mettre en place : agir sur les pratiques agricoles phytosanitaires, agir sur le milieu, renforcer la dynamique collective locale ainsi que l'accompagnement individuel des agriculteurs, supprimer les risques de pollutions ponctuelles d'origine agricole.
- Mesures relatives au foncier :
 - ☞ Maîtriser le foncier par de l'acquisition ciblée et valoriser le foncier acquis par des activités et usages prévus en cohérence avec la restauration de la qualité de l'eau souterraine

- Mesures relatives l'évolution des pratiques non agricoles
 - ☞ Agir sur les pratiques phytosanitaires en ciblant les collectivités et les EPCI concernés, agir sur les pratiques phytosanitaires en ciblant les autres acteurs non agricoles.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré décide de :

- **D'ADOPTER** le programme d'actions, comme indiqué ci-dessus,
- **S'ENGAGER** dans une gestion pérenne du foncier acquis en cohérence avec les enjeux de la qualité de l'eau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 16 janvier 2018*

Le Maire,
Juan MARTINEZ

